

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MAI 2021

Président : Monsieur Guy GODEFROY, Maire

Secrétaire de séance : Madame SIMON

Présents : Mrs GODEFROY, DE RE, CHARTREL, MARCHANDISE, DURAND, PLUCHE et LECAT
Mmes SIMON, BIAVA, FERNANDEZ-MOPIN, HARDIER-QUINT, SEZILLE DES ESSARTS, HERVAUX
et DESTALMINIL

Pouvoirs : M. POIRET à M. GODEFROY

--==--==--==--

Chaque membre du Conseil municipal ayant eu le procès-verbal du 9 avril 2021, Monsieur le Maire procède au vote. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION APPROUVANT LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire retrace le travail élaboré par la commission et le bureau d'études pour la révision du PLU qui a été prescrite le 1^{er} avril 2016.

Au vu du PADD, des bilans, des débats, des avis reçus des personnes publiques, de l'enquête publique, du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, des modifications proposées, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les propositions formulées le 12 avril 2021 et approuve la révision du PLU tel que présenté.

DELIBERATION INSTITUANT LE DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire rappelle que suite à la délibération approuvant la révision du PLU, il y a lieu d'instituer un Droit de Préemption Urbain sur les zones U et AU.

Vu l'intérêt de la commune de pouvoir maîtriser l'urbanisation de son territoire et de suivre l'évolution de la pression foncière, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instituer un DPU sur les zones U et AU qui sera annexé au PLU.

OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE EN MATIERE DE PLU AU PROFIT DE LA CCPN

Sur proposition de Monsieur le Maire et vu l'approbation de la révision du PLU pour le Conseil Municipal lors de cette séance, le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'oppose au transfert de la compétence en matière de PLU au profit de la CCPN.

TARIFS 2022 : LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Président précise que la révision des tarifs de la location de la Salle Polyvalente est assise sur la base de l'indice de référence des loyers arrêté au 1^{er} trimestre de chaque année. Vu la faible augmentation de l'indice : 0,09 %, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs 2021 pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, à savoir :

- 438 € pour les extérieurs au village (week-end)
- 278 € pour les cutsois (week-end)
- 175 € en dehors du week-end

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire donne lecture de la demande d'admission en non valeur d'une somme de 190.00 € par le trésorier principal de NOYON. Cette recette date de 2007 et n'a pu être recouvrée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette demande qui sera imputée à l'article 6541 du BP 2021.

REMBOURSEMENT D'ACOMPTE POUR LA LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE SUITE AU COVID-19

Monsieur le Maire indique qu'une demande de remboursement de l'acompte versé pour la location de la Salle Polyvalente nous est parvenue suite à la crise sanitaire. Il s'agit d'une personne extérieure au village. Le montant total à rembourser s'élève à 219.00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette demande de remboursement.

INTERVENTION DES RAPPORTEURS DE COMMISSIONS

CCAS /FETES ET CEREMONIES :

Malgré le déconfinement annoncé au 30 juin, l'ensemble du Conseil Municipal ne souhaite pas organiser un 14 juillet festif.

Les spectacles à domicile se dérouleront sur Cuts le dimanche 6 juin. La mairie prend en charge les prestations d'où la gratuité pour la population. Les comédiens effectuent une prestation d'une ½ heure par foyer.

Le CCAS a comme projet de voyage un déplacement à Chantilly ou Versailles. Les demandes de devis sont en cours.

ENVIRONNEMENT :

Les travaux du local technique avancent : les réseaux d'eau et d'assainissement sont faits et l'installation d'une cuve enterrée sera réalisée ce mois-ci.

COMMUNICATION :

La commission travaille sur le nouveau site Internet.

Un arrêté est présenté au Conseil prescrivant l'entretien de la voirie et l'élagage des plantations le long des voies communales. Monsieur le Maire précise qu'une convention devra être passée avec le Département pour l'entretien des voies départementales.

Le Flash de juin est en cours d'élaboration.

AFFAIRES DIVERSES

- Il va être demandé au Département la possibilité de créer des places de parking pour les commerces notamment pour la Boulangerie
- Il est demandé au maire d'autoriser des entreprises, autres que SUEZ qui dispose d'un contrat d'affermage, à effectuer les contrôles d'assainissement, dans le cadre des diagnostics obligatoires lors de vente de biens. Elles sont reconnues par l'Etat et détentrices d'accréditation. La commune ayant transféré la compétence « assainissement » au SIVOM VEO, il semblerait normal que ce soit le Syndicat qui autorise ces entreprises de façon nominative. Renseignement va être pris.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Guy GODEFROY